

## État des lieux statistique

Il s'agit de réaliser un diagnostic sur les données existantes et les articulations à réaliser pour obtenir une vision globale du champ de la fonction publique hospitalière, en relation avec l'Observatoire de l'emploi public, qui a procédé de son côté à un premier dénombrement.

<b>Enjeux de ce thème</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Actualiser la base de données concernant les effectifs de la FPH dans le champ sanitaire public</li> <li>➤ Cerner la population globale dans le périmètre de l'Observatoire</li> <li>➤ Suivre l'évolution des emplois et des ressources humaines dans la fonction publique hospitalière</li> </ul>
<b>Les objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La dernière base de données des effectifs de la FPH est arrêtée au 31 décembre 2001, redressée par la Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) 2002</li> <li>➤ La dernière année disponible est SAE 2007 depuis décembre 2008 : lien vers le site SAE diffusion : <a href="http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr/Collecte_2007/dwd_dwsgen2.aspx">http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr/Collecte_2007/dwd_dwsgen2.aspx</a></li> </ul>
<b>Les informations disponibles</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elles sont nombreuses et variées, au travers notamment de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'enquête Service public de l'emploi (SPE),</li> <li>- les informations de l'enquête SAE,</li> <li>- les bilans sociaux (pour les établissements de plus de 300 salariés),</li> <li>- les études de <ul style="list-style-type: none"> <li>• la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES),</li> <li>• la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES),</li> <li>• l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee),</li> </ul> </li> <li>- la base de données statistiques de la Fédération hospitalière de France (FHF),</li> <li>- les compilations réalisées par certaines agences régionales de l'hospitalisation (ARH)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Les pistes méthodologiques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La DHOS s'est rendue plus autonome sur ce type d'enquête, en acquérant l'outil informatique qui permet d'alimenter la base et de valider les données</li> <li>➤ La nouvelle enquête a été lancée en 2005, puis en 2008</li> </ul> <p>Ce travail continue à être mené avec l'observatoire de l'emploi public, puis par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), pour procéder à des dénombrements qui figurent dans les rapports annuels sur l'état de la fonction publique..</p>

Pour suivre efficacement l'évolution des emplois et des ressources humaines dans la fonction publique hospitalière, il a fallu actualiser les bases de données concernant ses effectifs. Il s'agissait d'une première étape afin de mieux cerner la population globale dans le périmètre de l'Observatoire. C'est la raison pour laquelle, un certain nombre de recherches ont été conduites dans ce sens.

Tel est le cas des études réalisées par la DREES sur les professions de santé au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cependant, cette étude ne saurait se passer d'une adaptation nécessaire au suivi des effectifs dans la FPH, ainsi que de l'analyse de la profession d'infirmière menée par l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS).

## Les professions de santé au 1<sup>er</sup> janvier 2008

Les statistiques publiées dans le document de travail intitulé *Les professions de santé au 1<sup>er</sup> janvier 2008* portent sur les pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et professionnels paramédicaux (audio-prothésiste, opticien-lunetier, infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, orthophoniste, orthoptiste, ergothérapeute, psychomotricien, manipulateur d'électroradiologie médicale) inscrits dans le répertoire ADELI en tant qu'actifs occupés au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les médecins, quant à eux, font l'objet d'une publication à part entière paraissant le dernier trimestre de chaque année pour les données au 1<sup>er</sup> janvier.

Lien vers la publication de la DREES à cette date :

<http://www.sante.gouv.fr/drees/seriestat/seriestat131.htm>

qui concerne les professions paramédicales réglementées et notamment les masseurs-kinésithérapeutes et les ergothérapeutes.

Le champ de ces statistiques est constitué par l'ensemble des professionnels de santé ayant déclaré une activité au répertoire ADELI. Il exclut les bénévoles et les personnes en recherche d'emploi. Lorsqu'un professionnel déclare plusieurs activités, c'est l'activité principale qui est retenue pour l'élaboration de ces statistiques. Celles-ci ne sont pas directement élaborées à partir du répertoire ADELI « brut », image au jour le jour des déclarations des professionnels de santé, mais d'un fichier « corrigé » (dit fichier « statistique »). Les corrections apportées le sont en effet à des fins statistiques. Elles ont pour vocation essentielle de supprimer une partie des erreurs manifestes (doublons...), des incohérences observées (incompatibilité entre le statut du professionnel et l'activité qu'il déclare...) ou des informations inexploitable (professionnels pour lesquels manquent toutes les informations ou presque...). La grande majorité de ces problèmes concernent des enregistrements anciens, antérieurs à la mise en place du répertoire ADELI sous forme informatique. Les différents traitements statistiques effectués sont décrits dans l'étude.

Enfin, précisons que contrairement au cas des médecins, les données concernant les autres professionnels de santé ne font pas pour l'heure l'objet d'un

« redressement » statistique consistant à affecter une pondération à chaque professionnel, de manière à se « caler » sur des effectifs tirés d'autres sources.

Un nouveau répertoire, le Répertoire partagé des professions de santé (RPPS) se met progressivement en place. Le nouveau répertoire comprendra dans une première phase, les professions dotées d'un Ordre (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes). ADELI cessera alors d'être alimenté sur le champ de ces professions. Lors d'une phase ultérieure, les autres professions de santé ont vocation à entrer dans le RPPS.

Le rapport de la DGAFP sur les trois fonctions publiques est consultable *via* les liens suivants :

[http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/rapport\\_annuel\\_fp\\_2009\\_vol\\_1\\_1-4.pdf](http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/rapport_annuel_fp_2009_vol_1_1-4.pdf)

[http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/rapport\\_annuel\\_fp\\_2009\\_vol\\_1\\_2.pdf](http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/rapport_annuel_fp_2009_vol_1_2.pdf)

[http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/rapport\\_annuel\\_fp\\_2009\\_vol\\_2\\_1-5.pdf](http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/rapport_annuel_fp_2009_vol_2_1-5.pdf)

[http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/rapport\\_annuel\\_fp\\_2009\\_vol\\_2\\_2-5.pdf](http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/rapport_annuel_fp_2009_vol_2_2-5.pdf)

## Une adaptation nécessaire au suivi des effectifs dans la FPH

Bien que complètes et actualisées, les informations fournies par l'étude précédente englobent l'ensemble des professionnels de la santé, qu'il s'agisse du secteur public ou privé. Pour mieux discerner les problématiques spécifiques à la fonction publique hospitalière (FPH), la cellule statistique de la DHOS a sélectionné les informations pertinentes des différents travaux de la DREES.

En 2005, une nouvelle enquête portant sur les effectifs des établissements publics de santé a été réalisée en prenant pour référence les effectifs au 31 décembre 2004 (la dernière avait été arrêtée au 31 décembre 2001, redressée par la SAE 2002). La DHOS s'est rendue plus autonome sur ce type d'enquête, en acquérant l'outil informatique qui permet d'alimenter la base et de valider les données. Cette nouvelle enquête intègre le champ social et médico-social public afin de disposer d'une base de données concernant l'ensemble des effectifs de la FPH au 31 décembre 2004.

Le tableau 1 fait un point sur les effectifs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics.